

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 021-212104251-20240305-D_2024_42-AU



DECISION DU MAIRE N°DEC_2024_42

Objet : Bail de location Professionnel – 2 rue Abrantès - Montbard

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

VU la demande du bien public pour son agence locale,

VU les articles 1709 et suivants du code Civil relatifs au contrat de louage et en application de l'article L145-5-1 du code du commerce relatif à la convention d'occupation précaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : de louer à la société dénommée « Est Bourgogne Media SA » dont le siège social est à Dijon (21000) 7 boulevard Chanoine Kir.

ARTICLE 2 : que ce bail professionnel est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 15 mars 2024, et renouvelable.

ARTICLE 3 : que la location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de **1176 €** qui sera révisé le 1^{er} juillet de chaque année en fonction de l'ILAT.

Les charges seront payées par avance forfaitaire de 570€ (eau 20€ et 550€ de chauffage).

Les charges de chauffage seront régularisées annuellement sur justificatifs produits par le bailleur.